

PEDAGOGIE

L'enseignement religieux à l'École primaire

Un mandement de NN. SS. les Evêques du 8 septembre 1853 oblige les instituteurs et les institutrices de notre province à donner l'enseignement religieux, dans toutes les écoles catholiques, deux fois par semaine, pendant une heure. Ce mandement n'a jamais été rappelé, croyons-nous.

D'un autre côté, la tâche de l'instituteur, quant à l'enseignement du catéchisme, est parfaitement définie dans les *Règlements Refondus* du Comité catholique, règlements qui ont force de loi.

A propos des prières, les *Règlements* disent (art. 92, p. 41) :

" *L'explication préalable*, toujours si nécessaire pour les leçons par cœur, est d'une importance capitale dans l'étude des prières, afin de fixer l'attention des enfants et d'éviter la routine. Cette explication doit porter sur le sens général du texte et sur tous les mots dont les élèves n'ont pas la signification littérale ou appropriée au texte. Autant que possible, on fera bien de rattacher à l'explication des prières quelque récit de l'histoire sainte de nature à les mieux faire comprendre. On trouvera des indications à ce sujet au programme de l'histoire sainte, dans les deux premières années "

Pour l'enseignement du Catéchisme proprement dit, la méthode à suivre et les procédés à employer sont également bien définis par les *Règlements* :

" Rien, peut-être, n'est plus difficile pour le premier âge que l'étude du catéchisme. C'est là un résumé des vérités les plus élémentaires, mais aussi les plus sublimes et les plus profondes. Sans avoir la prétention d'en donner aux enfants une intelligence complète, les maîtres pourront espérer cependant leur en faire saisir le sens, s'ils veulent bien employer les procédés suivants : utiliser les images, les gravures murales, les objets de piété qui se trouveront à leur disposition ; exposer autant que possible, sous forme historique attrayante, tout ce qui se rattache par exemple à la vie de Notre-Seigneur, à l'institution des sacrements, à la révélation des dogmes ; se servir de comparaisons tirées du milieu familial aux élèves pour expliquer les termes abstraits ; illustrer la définition des vertus par un trait historique, un exemple ; dans tous les cas, ne rien confier à la mémoire des élèves sans une explication préalable suffisante ; et dans ce but, multiplier les interrogations, les petites causeries ; contrôler avec soin et corriger minutieusement les réponses des enfants. "

Maintenant, comment donner une leçon de catéchisme ? L'instituteur doit-il se contenter de faire apprendre par cœur, sans, au préalable, avoir donné au moins l'explication littérale de la leçon ?